



Extrait du Registre  
Des  
Délibérations

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :  
**27 MAI 2016**  
Publié ou notifié  
Le : **27 MAI 2016**  
le Président,

L'an deux mille seize

Le 25 Mai à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 18 Mai 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 24

**Objet : Subvention 2016 Association Jeunesse des Etablissements Secondaires**

Présents : 20

**BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, PILARD Christophe, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

**AYMAT Pascale pouvoir à Ludovic MANSUY, BOBET Arnaud pouvoir à Jacques BASTIDE, COURSEAUX Mickael pouvoir à Célia MONSEIGNE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie**

Absents : 3

**DUMONT Éric, GRASSIAN Frédérique, RODRIGUEZ Nathalie**

Secrétaire de séance : BASTIDE Jacques

Vu l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2007 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges et du LP du secteur de St André de Cubzac en date du 31 décembre 2007,

Vu la délibération n° 98-2007 du 21 décembre 2007, prise par la CdC du Cubzaguais concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges et du LP du secteur de St André de Cubzac, dans laquelle il est précisé que la Communauté de Communes continuerait d'assurer les charges financières des subventions aux UNSS et aux foyers, sous réserve de leur déduction de l'attribution de compensation versée aux communes membres,

Vu la délibération n° 16-2011 du 27 avril 2011, portant à 2€ le montant attribué par élève pour les associations sportives et pour les foyers,

Considérant la proposition de la Commission Services Publics et Animation du Territoire de limiter l'intervention de la CdC aux seuls ressortissants du territoire

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par les associations :

Nom association	Nbre élèves inscrits établissement	Nbre élèves Cubzaguais
UNSS Collège Durkheim (Peujard)	592	235
UNSS Collège La Garosse (St André)	852	750
UNSS LP Cousteau (St André)	447	139
UNSS LGT Cousteau (St André)	624	414
FSE Collège Durkheim (Peujard)	592	235
FSE La Garosse (St André)	852	750
Maison des Lycéens Cousteau (St André)	1063	554
FSE Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac		
UNSS Collège Drouyn (Vérac) élèves Salignac	490	82
BSR Segpa la Garosse		
CESCI «la différence»		

Sur avis favorable de la commission Services Publics et Animation du Territoire, réunit le 23 mars 2016.

**TERRITOIRE EXECUTOIRE**  
 Reçu en Préfecture ou  
 Sous-Préfecture le :  
**27 MAI 2016**

Sur avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Publié ou notifié le 23 MAI 2016  
 Le : **27 MAI 2016** le Président,

- d'approuver l'intervention de la CCC auprès des associations jeunesse des établissements secondaires dans le cadre de sa politique en faveur des associations,
- d'allouer aux associations précitées une subvention de fonctionnement suivant les critères précédemment établit, soit :

Nom association	Nbre élèves inscrits établissement	Nbre élèves Cubzaguais	Montant par élève	Subvention 2016
UNSS Collège Durkheim (Peujard)	592	235	2	470 €
UNSS Collège La Garosse (St André)	852	750	2	1 500 €

UNSS LP Cousteau (St André)	447	139	2	278 €
UNSS LGT Cousteau (St André)	624	414	2	828 €
FSE Collège Durkheim (Peujard)	592	235	2	470 €
FSE La Garosse (St André)	852	750	2	1 500 €
Maison des Lycéens Cousteau (St André)	1063	554	2	1 108 €
FSE Collège Drouyn (Vérac) - Salignac	Nc		2	
UNSS Collège Drouyn (Vérac) - Salignac	490	82	2	164 €
BSR Segpa la Garosse				420 €
CESC2I projet "égalité filles garçons"				600 €
				<b>7 338 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les associations précitées tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : **27 MAI 2016**

Publiée le : **27 MAI 2016**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 26 Mai 2016.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :  
**27 MAI 2016**  
Publié ou notifié  
Le : **27 MAI 2016**

le Président,

Le Président,

A.DUMAS

